

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de reclassement administratif, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2015, du produit phytopharmaceutique **SOFLUID DP***

de la société SAGA SAS

enregistrée sous le n°2016-2054

La mention « emploi autorisé dans les jardins » du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée**.

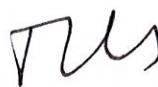
La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	SOFLUID DP
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	SAGA SAS Allée Saint Lazare, Zone Industrielle Saint Lazare 02430 GAUCHY FRANCE
Formulation	Poudre pour poudrage (DP)
Contenant	985 g/kg - soufre trituré ventilé
Numéro d'intrant	2140200
Numéro d'AMM	2140134
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 27 SEP. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)